

OPINION | CHRONIQUEURS

La confiance perdue



JEAN-JACQUES SAMSON @

JOURNAL DE QUÉBEC, PUBLIÉ LE: VENDREDI 03 FÉVRIER 2012, 19H18 | MISE À JOUR: VENDREDI 03 FÉVRIER 2012, 19H29

Les « enquêtes indépendantes », c'est-à-dire le processus suivi lorsqu'un citoyen décède ou subit des blessures graves lors d'une intervention policière ou pendant sa détention par un corps de police, souffrent d'un grave déficit de crédibilité.

En 2011, de telles enquêtes ont été déclenchées dans 37 dossiers. Entre 1999 et 2011, des mises en accusation ont été déposées contre des policiers dans seulement 3 dossiers sur 313 terminés. Les délais sont aussi très longs. Trente-cinq des 37 enquêtes de l'année 2011 ne sont pas terminées et, pire, 4 des 28 dossiers ouverts en 2010 ne sont pas encore fermés.

La population est perplexe. Ça regarde mal, pour utiliser une expression populaire.

Le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, a écouté les organisations policières, comme tous ses prédécesseurs, et il a écarté la mise sur pied d'une police de la police, comme il en existe dans de nombreux États. Il a plutôt présenté le projet de loi 46 qui prévoit la création d'un Bureau civil de surveillance des enquêtes indépendantes, dirigé par un directeur et un directeur adjoint qui doivent être soit juge à la retraite ou membre du Barreau depuis au moins dix ans.

Ces derniers affecteront à chaque enquête un « observateur » parmi leur personnel qui surveillera le déroulement de l'enquête pour s'assurer qu'elle n'est pas entachée par des irrégularités.

C'est certes un pas en avant, mais des conditions devront être satisfaites pour rétablir la confiance de la population, à peu près nulle actuellement.

Notoriété et transparence

Le choix du directeur du Bureau de surveillance et de son adjoint est crucial. Le ministre devra trouver des personnes à la notoriété bien établie, respectées pour leur intégrité à toute épreuve et qui se sont imposées en défense dans le cas des avocats. La Couronne est trop proche des policiers.

Le président de la Fraternité des policiers de Québec, Bernard Lehrs, réclame avec raison que les délais de publication des rapports d'enquête soient abrégés. Plus ils s'étirent, plus le doute s'installe en effet dans les médias et dans la population sur une volonté d'étouffer des faits compromettants. Tout ce qui traîne se salit, veut le dicton populaire.

Une plus grande transparence en cours d'enquête doit aussi être prévue dans la loi. Le cheminement du dossier peut au moins être fourni aux citoyens et si une enquête se prolonge sur deux ans, ceux-ci sont en droit de savoir pourquoi. Lorsque des vidéos de l'événement existent, elles pourraient être présentées au moins aux proches, si ceux-ci le désirent.

Problème lourd

M. Lehrs a aussi mis le doigt sur un problème de plus en plus lourd pour les policiers : les interventions auprès de personnes souffrant de troubles mentaux.

D'ailleurs, sur 355 enquêtes indépendantes entre 1999 et 2011, 97 portaient sur des suicides ou tentatives de suicide lors d'une intervention policière ou pendant une détention policière, ce qui est un bon indicateur.

Les policiers ne savent plus quoi faire de ces personnes. Ils les conduisent à un centre hospitalier et ils les retrouvent dans la rue quelques heures plus tard. Le ministre Dutil doit se tourner vers son collègue de la Santé, Yves Bolduc. La santé mentale est toujours le parent pauvre du système et les personnes qui souffrent de problèmes mentaux ne sont pas adéquatement protégées contre elles-mêmes.

Les deux itinérants abattus récemment à Montréal par des policiers qui devaient les neutraliser n'auraient pas dû se trouver dans la rue.

Liens commandités

 **Partez à l'aventure !**
75 000 \$ en prix à gagner
Cliquez ici !